



DÉPARTEMENT DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 044-264402116-20260527-2026_001-AR

S'LO

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE DE LEGÉ

Arrêté n°2026-001 : Nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Le Maire de la Commune de LEGÉ

VU l'article L.123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles ;
VU les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du code de l'Action Sociale et des Familles ;
VU la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2026 fixant à 6 le nombres d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale.

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale :

- **M DANET Yvan** en qualité de représentant des associations familiales, *sur proposition de l'UDAF* ;
- **Mme MONTASSIER Marie-Reine** en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraitées - *Club Sourire d'automne* ;
- **Mme JULOU Virgine** en qualité de représentante des associations de personnes en situation de handicap - *Foyer des Hespérides* ;
- **Mme GUILLOU Fanny** - Mission Locale, **Mme BREMENT Anne-Marie** - *Chauffeurs Solidaires Sud Retz* et **M. ROBLOT Jean-Pierre** - *Restos du cœur*, en qualité de représentants des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Article 2 :

Le présent arrêté peu faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 :

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle des administrateurs issus du Conseil municipal.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié à chacun des personnes concernées.

Article 5 :

La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 044-264402116-20260527-2026_001-AR

SLO

A Legé, le 27/05/2026

La Maire de LEGÉ,

Certifié exécutoire par la Maire,
Compte-tenu de la réception en
Préfecture le 29/05/2026



Laurence Delavaud
Présidente du CCAS Legé
29 mai 2026

Notifié le 29/05/2026

Publié le 17/07/2026

2/2